

République du Sénégal

Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux



**Les exploitations familiales agricoles principales pour-
voyeuses de nourriture et de richesse en Afrique de l'Ouest**

Dakar, 20 au 22 novembre 2012

**Pas de sécurité alimentaire de l'Afrique de l'Ouest
sans protection suffisante de son marché intérieur**

Jacques Berthelot

PLAN

Déficit alimentaire croissant de l'Afrique de l'Ouest

**Origine et causes de la libéralisation
des politiques agricoles**

**La responsabilité écrasante des EU et de l'UE
dans la flambée des prix céréaliers mondiaux**

Le large dumping des produits alimentaires de l'UE

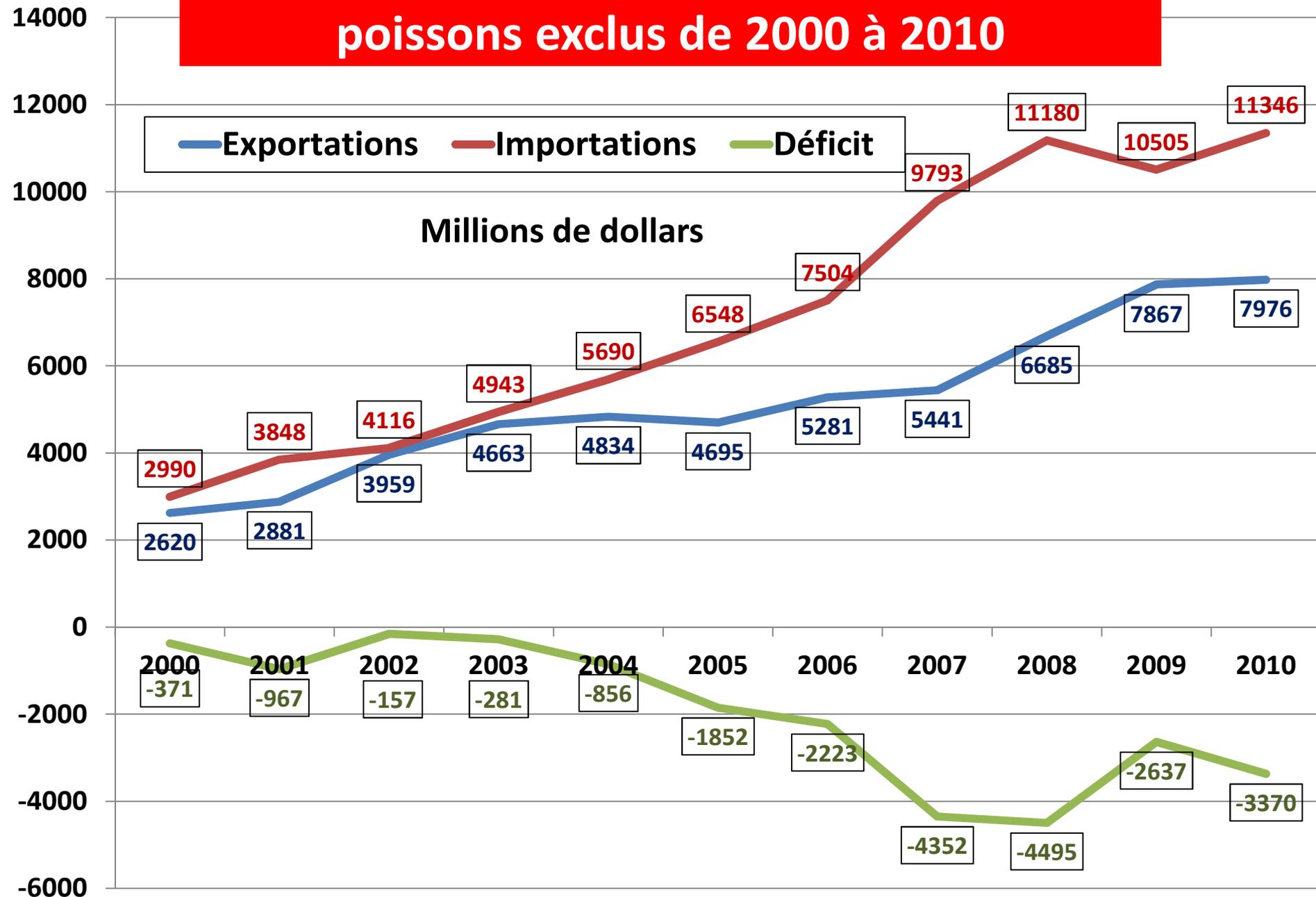
Les multiples raisons de ne pas signer l'APE

Déficit alimentaire croissant de l'Afrique de l'Ouest

Déficit des échanges alimentaires, poissons exclus, multiplié par 9 de 2000 à 2010, de 371 M\$ à 3,4 Md\$, en hausse de 24,7%/an, 9,5 fois plus vite que la population (2,6%/an). Le déficit a été multiplié par 4, de 2,3 Md\$ à 9 Md\$ si on exclut les exportations nettes de café-cacao-thé-épices.

Principaux déficits en 2010 : céréales et préparations (4,7 Md\$), huile (1,3 Md\$), sucre (1,2 Md\$), produits laitiers (1 Md\$), viande et préparations (445 M\$, dont 304 M volaille). A part les importations de blé (1,7 Md\$), l'AO pourrait produire tout le reste. Et l'AO importe aussi 5 fois plus de poissons (en volume) qu'elle n'en exporte.

Echanges alimentaires de l'Afrique de l'Ouest poissons exclus de 2000 à 2010



Sans café-cacao-thé-épices la CEDEAO a un déficit alimentaire croissant avec l'UE27

Echanges alimentaires de l'UE27 avec la CEDEAO de 2000 à 2011

Millions euros	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2007/11
Exportations	1522	1862	1888	1863	1639	1724	1801	2006	2298	2020	2664	2981	+95%
Importations	2575	2818	3346	3712	3190	3028	2977	3364	3750	4167	4694	5270	+104%
Déficit UE	1053	956	1458	1849	1551	1304	1176	1358	1452	2147	2030	2289	+117%
Echanges de café-cacao-thé-épices													
Déficit UE	1494	1664	2175	2605	2151	2085	2040	2351	2712	3220	3680	4203	+181%
Echanges alimentaires sans café-cacao-thé-épices													
Excédent UE	441	708	717	756	600	781	864	993	1260	1073	1650	1914	+334%

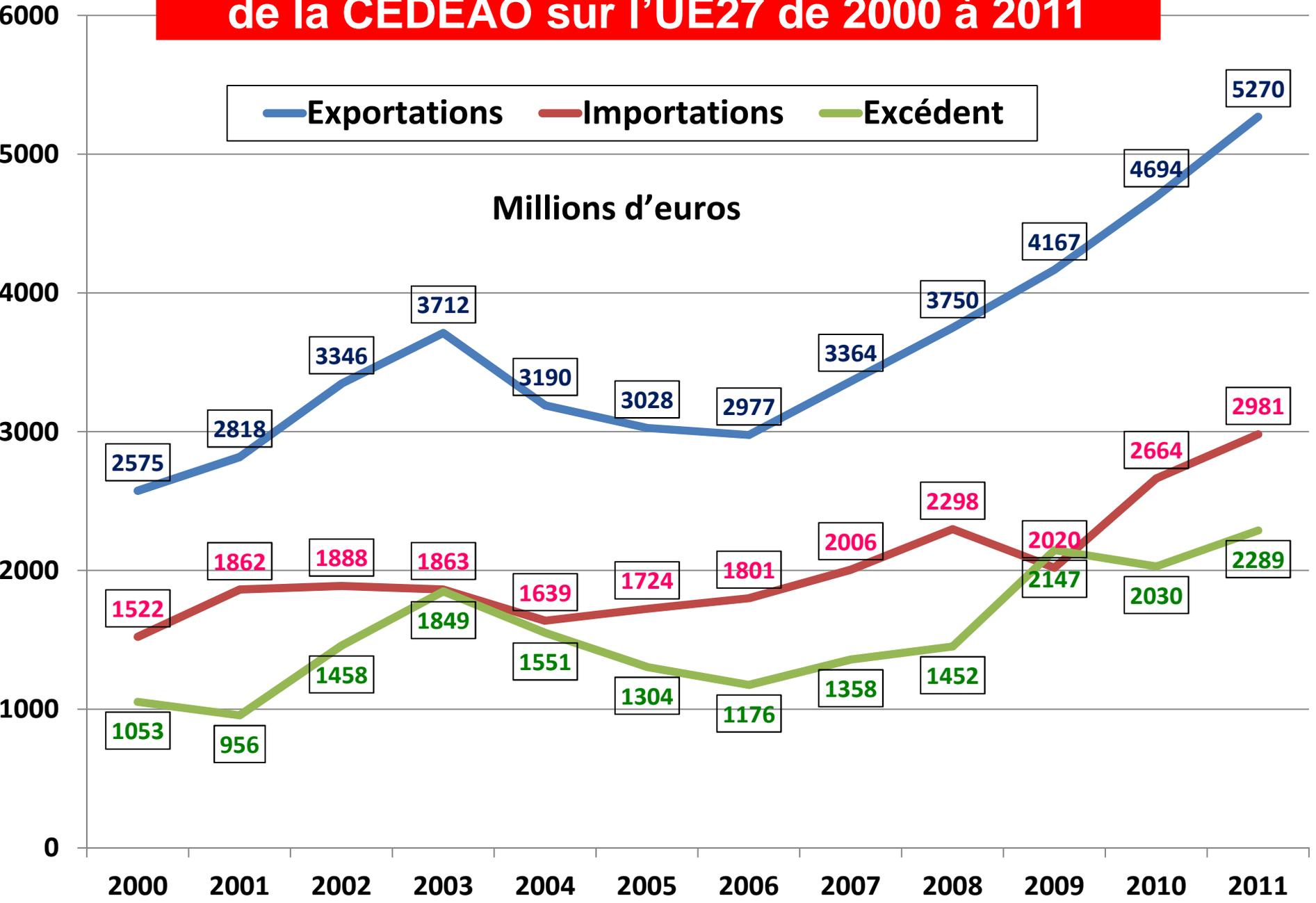
Source : Eurostat

Puisque café-cacao-thé-épices ne sont pas des produits alimentaires de base la CEDEAO a un déficit fortement croissant avec l'UE27 sans son excédent sur ces produits

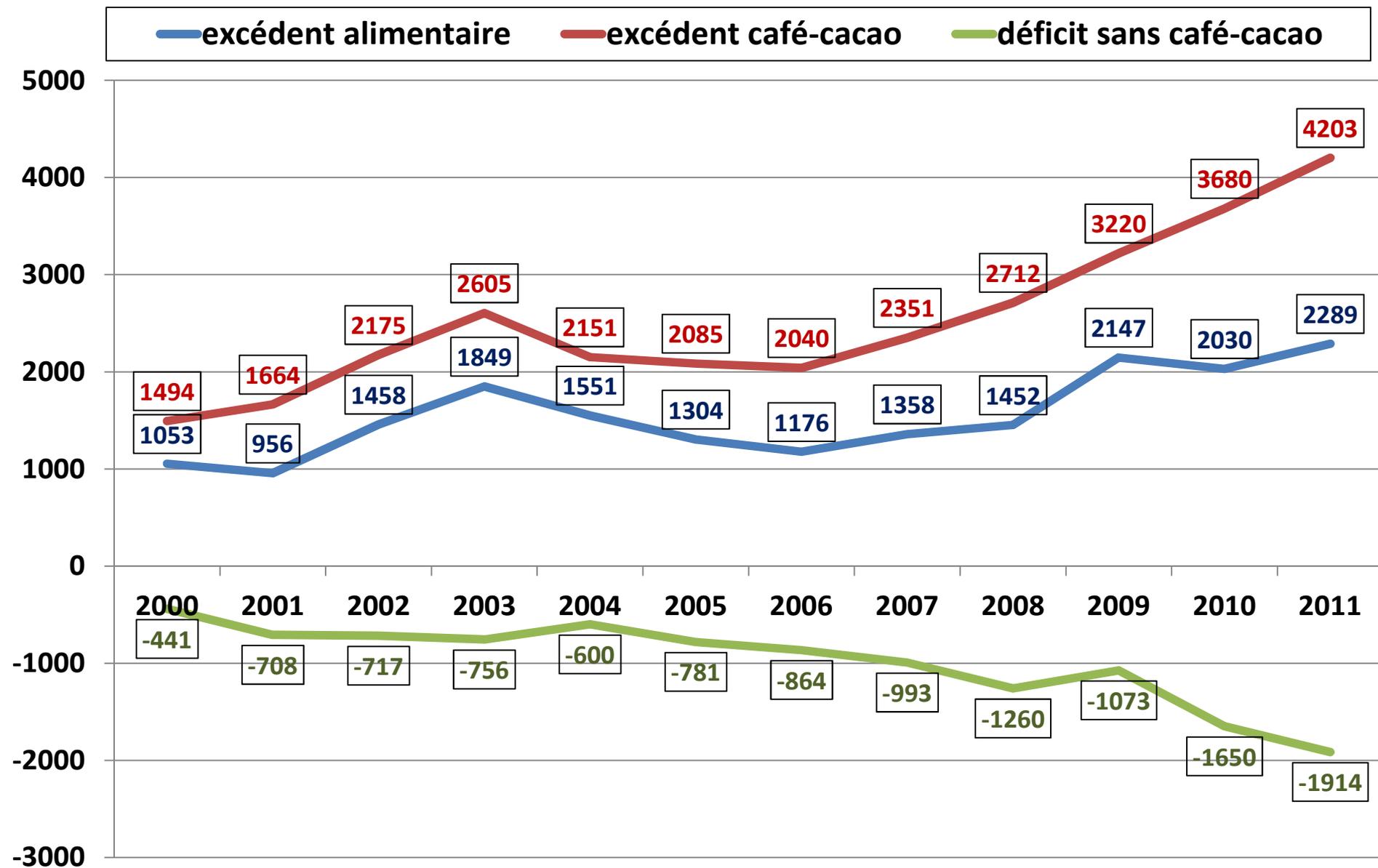
Excédent croissant des échanges alimentaires de la CEDEAO sur l'UE27 de 2000 à 2011

— Exportations — Importations — Excédent

Millions d'euros



Déficit alimentaire croissant de la CEDEAO avec l'UE27 sans l'excédent en café-cacao-thé-épices



Origine et causes de la libéralisation des politiques agricoles

Jusqu'en 1995 – début OMC – la politique agricole restait nationale, car le GATT admettait des exceptions agricoles : pas de limites aux droits de douane et autorisation des formes de protection plus efficaces : prélèvements variables (UE) et quotas d'importation (EU)

Tant que la protection agricole répondait aux intérêts des EU les organisations internationales et la théorie l'admettaient

1985 : les intérêts des EU (baisse exportations agricoles), convergent avec ceux de l'UE pour que l'Uruguay Round fasse entrer dans le GATT l'agriculture (intérêt des EU) et les services liés aux échanges (intérêt de l'UE)

Origine et causes de la libéralisation des politiques agricoles

Pression des firmes agroalimentaires pour baisser les prix agricoles, leurs matières premières

Habilité des firmes agroalimentaires affirmant que la baisse des prix profiterait aux consommateurs

Chute des prix agricoles, pas transmise aux consommateurs mais hausse des profits des firmes agroalimentaires

**Calamité pour les exploitants familiaux du monde :
Produits agricoles : pas des marchandises ordinaires
Marchés agricoles : ne s'autorégulent pas**

Face à demande stable à court terme, la production fluctue avec le climat, encore plus les prix agricoles et au consommateur. Tous les pays depuis les Pharaons ont régulé les prix agricoles par droits de douane et stockage.

L'idée que la libéralisation des échanges agricoles accroîtra la sécurité alimentaire

Les PED ont été très fragilisés par la libéralisation des échanges agricoles et le démantèlement des outils de régulation des marchés imposés dès les années 80 par les politiques d'ajustement du FMI et de la BM et amplifiées par les règles inéquitables établies par EU et UE pour l'OMC et leurs accords bilatéraux de libre-échange.

Cette libéralisation a été imposée aux PED soi-disant pour assurer leur sécurité alimentaire : ils gagneraient plus à exporter des produits valorisés dans les pays développés et à leur importer les aliments de base dont les prix mondiaux resteraient bas car fortement subventionnés.

La responsabilité écrasante des EU et de l'UE dans la flambée des prix céréaliers mondiaux

Corrélation inverse entre les niveaux des stocks mondiaux et des prix mondiaux pour toutes les matières premières

Dans la flambée des prix de 2005-06 à 2007-08 la baisse des stocks EU+UE de 31,4 Mt a dépassé de 14% celle des stocks mondiaux de 27,5 Mt. De 2011-12 ceux des EU+UE ont baissé de 28 Mt (de 24%), soit 50% de plus que les stocks mondiaux de 18,7 Mt. Cause essentielle : le volume de céréales pour l'éthanol : 40% du maïs (127 Mt) aux EU.

Sans le maïs des EU pour l'éthanol, la production céréalière mondiale aurait dépassé la demande mondiale de 99 Mt en moyenne de 2005-06 à 2011-12 et les prix céréaliers se seraient effondrés au lieu de flamber !

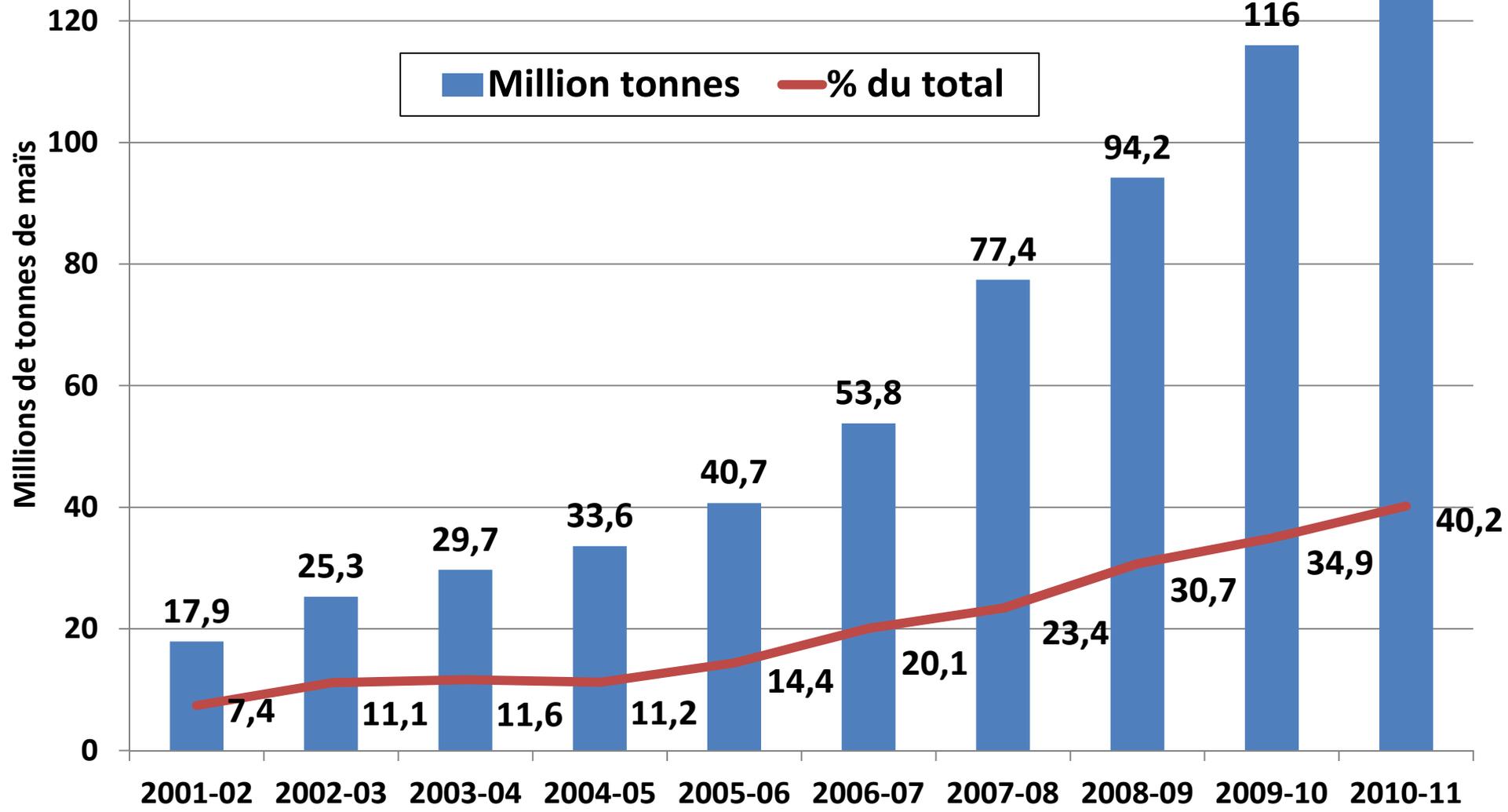
Causes essentielles de la flambée des prix mondiaux

Les causes essentielles : baisse de stocks céréaliers, largement due aux agrocarburants, accentuée par la spéculation

Effet de dominos suivant dans la flambée des prix : hausse du prix du pétrole → hausse du prix éthanol → hausse de la demande de maïs → hausse du prix maïs → hausse des surfaces en maïs → baisse des surfaces soja et blé → flambée des prix soja et blé → hausse du prix viande & produits laitiers → émeutes de la faim dans pays importateurs nets → flambée des revenus des producteurs de céréales et oléagineux (EU, UE, Mercosur) → pas de volonté réelle de lutter contre flambée des prix, rebaptisée « volatilité » des prix, par le G20.

La spéculation purement financière, encouragée par l'incorporation obligatoire d'éthanol dans l'essence aux EU et en UE, a fortement amplifié la hausse et la volatilité des prix des grains

Production de maïs des EU et pourcentage transformé en éthanol



Source: USDA, WASDE reports

UE et EU à ASS: faites ce que je dis, pas ce que je fais

Plus les pays sont développés moins ils sont intégrés dans le marché mondial

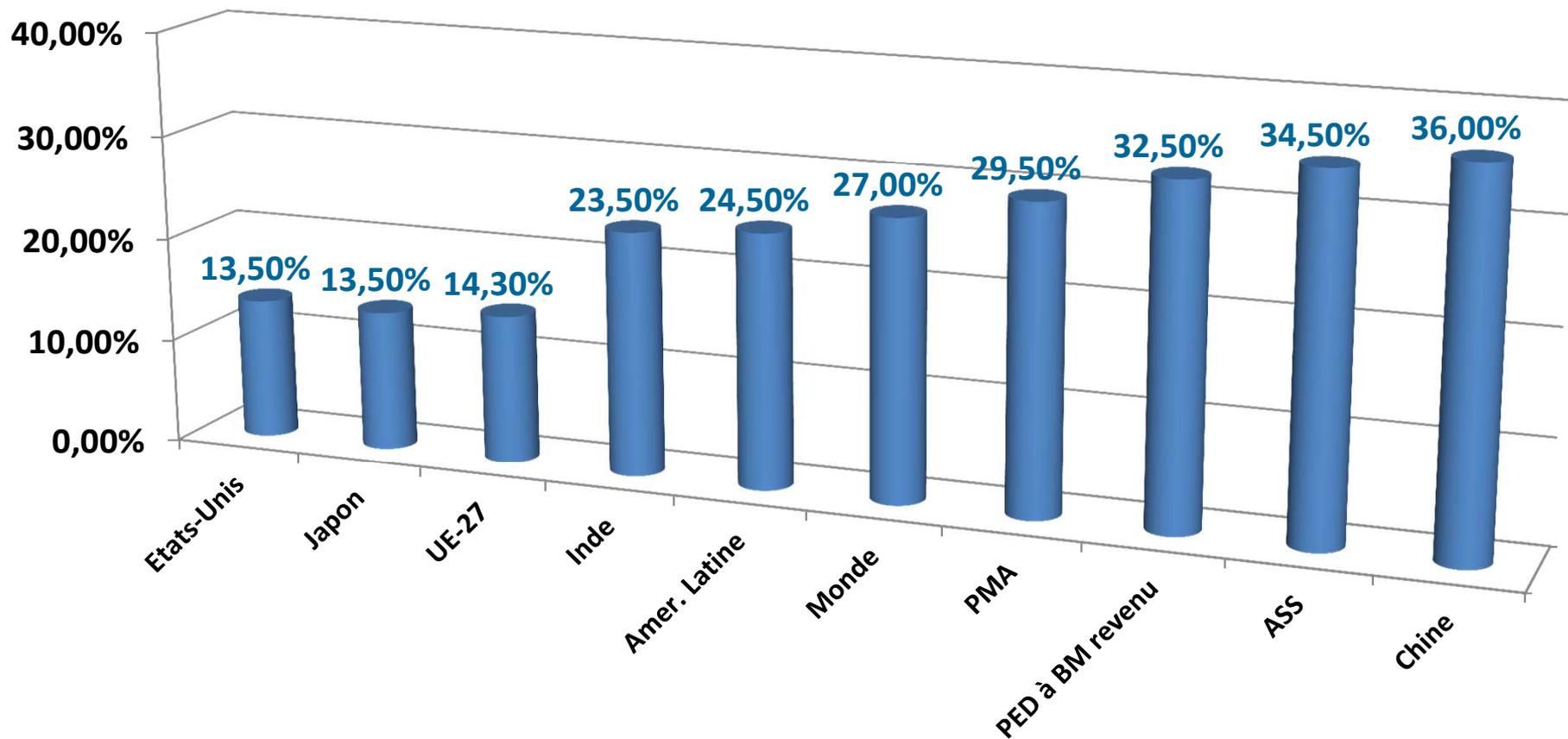
Plus les pays sont développés, moins ils importent de produits alimentaires de base

Tableau 2 – Part des importations dans la consommation des produits alimentaires de base de 2000 à 2009

	Céréales	Produits laitiers (équivalent-lait)	Viandes congelées (équiv-carcasse)
UE	5,3%	1,5%	3,7%
USA	1,9%	2,6%	3,8%
Chine	2,7%	9,8%	1,5%
Inde	0,5%	0,08%	0,01%
Brésil	13,8%	2,9%	0,3%
ASS	19,4%	16,5%	8,2%
Afrique de l'Ouest (AO)	19,3%	38,1%	7%

Source : Faostat

Degré d'insertion au marché mondial (importations+exportations de biens et services/2 PIB) selon le niveau de développement en 2006



Source : Banque mondiale et Commission européenne

PMA : pays les moins avancés; PED à BM revenu : PED à bas et moyen revenu; ASS : Afrique subsaharienne

Plus les pays sont développés, plus sont élevés leurs droits de douane sur les produits alimentaires de base

Tableau 3 – Droits de douane NPF récents sur céréales, lait concentré et viandes congelées

Par tonne (t)	Blé tendre	Blé dur	Riz	Maïs	Lait concentré	Viandes congelées		
						bovine	porcine	volaille
UE	95 €/t	148 €/t	175 €/t	94 €/t	1254 €/t	12,8%+1768 €/t	536 €/t	262 €/t
USA	350 \$/t	650 \$/t	11,20%	50 \$/t	330 \$/t	444 \$/t	555 \$/t	880 \$/t
Japon	123 \$/t	124 \$/t	4300 \$/t	113 \$/t	35%	50%	0%	11,90%
Suisse	32-78 \$/t	78 \$/t	8 \$/t	42-482 \$/t	3392 \$/t	7959 \$/t	94,5 \$/t	315 \$/t
Norvège	355 \$/t	355 \$/t	0%	297 \$/t	3812 \$/t	5380 \$/t	4107 \$/t	4285 \$/t
Chine	65%	65%	65%	65%	10%	25%	20%	20%
Kenya	0%	35%	35%	50%	60%	25%	25%	25%
CEDEAO	5%	5%	10%	5%	5%	20%	20%	20%

Source : OMC sur droits de douane appliqués (<http://tariffanalysis.wto.org/QueryEdit.aspx>)

La vache qui rit (Kenya) et la vache qui pleure (AO)

Le Kenya a relevé son droit de douane sur la poudre de lait de 25% en 1999 à 40% en 2002 et 60% en 2004 et est devenu depuis exportateur net de produits laitiers, avec une consommation de 108 l/tête en 2009 contre 16,6 l/tête en AO où les importations représentent 65% de la production régionale parce que le droit de douane n'est que de 5%.

Pourquoi la protection à l'importation est le soutien agricole le moins protectionniste

***"Le libre-échange n'est pas l'anti-protectionnisme.
C'est le protectionnisme des puissants"***
Vandana Shiva, 1997

La protection à l'importation est le seul soutien accessible aux pays pauvres, qui ne peuvent subventionner de façon significative les agriculteurs, d'autant qu'ils sont la majorité des actifs (les 2/3 en Afrique subsaharienne).

Tous les types de subventions, même de la *boîte verte* liées à la protection de l'environnement, réduisent le coût de production et ont un effet de dumping quand les produits bénéficiaires sont exportés.

La perpétuation du dumping agricole de l'UE et des EU camouflé sous des aides internes

Pour l'économiste et l'homme de la rue il y a dumping si on exporte à un prix inférieur au coût moyen de production.

Pour l'OMC il n'y a pas de dumping si on exporte au prix du marché intérieur, même s'il est inférieur au coût moyen de production du pays exportateur.

Ce n'est possible que dans les pays riches où les agriculteurs reçoivent des aides compensatoires autorisées par l'OMC.

C'était la 1^{ère} raison des réformes de la PAC de 1992, 1999 et 2003 : abaisser par étapes les prix agricoles au niveau des prix mondiaux permettra d'exporter sans subventions à l'exportation et on compensera les baisses de prix par des subventions internes autorisées par l'OMC (boîte verte).

Les DPU de la PAC de 2003 pas conformes à l'OMC

Les DPU (droits au paiement unique) pas dans la boîte verte de l'Accord sur l'agriculture (AsA) de l'OMC :

- 1) Plusieurs productions interdites –lait et betterave (quotas) vins (droits de plantation) – ou plafonnées (coton, tabac, huile d'olive). Or l'interdiction de produire des F&L a suffi à l'OMC pour les aides directes fixes des EU hors de la boîte verte.**
- 2) Sont couplés aux hectares éligibles.**
- 3) La majorité des DPU est imputable aux céréales et oléagineux destinés aux aliments du bétail ou agrocarburants, or les intrants ne sont pas dans la boîte verte (art. 6 de l'AsA)**
- 5) Comme pas imputables à un produit donné, tous les produits agricoles exportés sont attaquables pour dumping**

Les DPB de la PAC 2014-20 pas conformes à l'OMC

Les DPB (droits au paiement de base) de la future PAC 2014-20 ne seront pas davantage conformes à l'AsA de l'OMC.

Le large dumping des produits alimentaires de l'UE

Le taux moyen de dumping des céréales de l'UE27 en 2006 était de 54,7% du fait de subventions de 1,960 Md€, dont 206 M€ de restitutions et 1,754 Md€ de subventions internes, et de 3,583 Md€ de valeur des céréales exportées.

Les subventions de l'UE27 aux produits laitiers exportés de 2000 à 2010 ont été en moyenne de 168,6 € par tonne d'équivalent-lait (t.e.l.) ce qui, pour un prix FOB de 431 €/t.e.l., correspond à un dumping de 38,5%.

Les 2,271 Md€ de subventions de l'UE15 pour 6,833 Md€ d'exportations de viandes en poids-carcasse de 2006 à 2008 correspondent à un taux de dumping moyen de 33%, dont 58% en viande bovine, 29,5% en viande porcine et 35% en viande de volailles et œufs.

Que sont les APE et que vont-ils changer dans la situation économique des pays ACP?

Puisque la Convention de Lomé avait accordé un accès préférentiel unilatéral à l'UE pour les exportations des ACP depuis les années 70, les pays ACP "partenaires" doivent maintenant réduire unilatéralement leurs droits de douane et devenir compétitif en 12 ans (d'ici 2020).

Puisque l'UE estime que la poursuite de la libéralisation multilatérale des échanges est inévitable et souhaitable pour les pays ACP, il est urgent qu'elle récupère, par l'accès libre à leurs marchés, une partie des aides à ces pays depuis 40 ans, avant que d'autres pays moins généreux – les EU avec l'AGOA – n'en profitent !

La réalité des risques des APE

Alors que l'APE prétend promouvoir l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest (AO), ils la torpilleront puisqu'elle n'est pas compétitive avec l'UE – d'où proviennent environ 45% des importations d'AO – ni pour les produits agroalimentaires, ni pour les produits industriels et les services.

Il est incohérent de proclamer que l'objectif de l'APE est de promouvoir à la fois l'intégration régionale et "*l'insertion harmonieuse et progressive des économies ACP dans l'économie mondiale*" car la 1ère implique une forte protection à l'importation que la seconde exclut.

La réalité des risques des APE

- **Les APE sont une source de conflits entre les pays ACP PMA et non PMA:**
- **Les PMA bénéficient de la Décision "Tout sauf les armes" et n'ont donc pas intérêt à l'APE**
- **Mais leur non participation compromettra aussi l'intégration régionale**
- **Les non-PMA (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigeria, Cap-Vert) perdront leur accès préférentiel à l'UE s'ils n'adhèrent pas aux APE, et devront se contenter du SPG (système généralisé de préférences) aux faibles préférences**
- **Les non-PMA d'AO perdront notamment les préférences sur les bananes et ananas**

La réalité des risques des APE

Puisque l'UE considère que les APE doivent concerner au moins 90% des échanges sans exclure aucun secteur, l'AO pourrait protéger au plus 20% de ses produits, notamment alimentaires, et l'UE n'aura qu'à ouvrir son marché qu'à 3% de plus puisque déjà ouvert à 97%.

Sinon les APE placeront sur le même terrain de jeu le producteur français produisant 1000 t de blé et son collègue sahélien produisant 1 t de mil, sorgho ou maïs, le premier recevant en outre 60 000 € d'aides directes et le second rien.

La réalité des risques des APE

Les APE seront tout aussi désastreux pour l'industrie des pays ACP et une évaluation conclut : "*Les APE pourraient conduire à l'effondrement du secteur industriel en Afrique de l'Ouest*", déjà très faible et non compétitif.

Au moins l'OMC n'impose-t-elle qu'une réduction progressive des droits de douane (DD), avec un "traitement spécial et différencié" pour les PED. Avec les APE l'élimination des DD sur les exportations de l'UE vers l'AO réduira ses ressources fiscales de 15-20%. Et la BM a prévenu que, pour éviter un détournement de trafic au profit de l'UE, les pays ACP devront réduire encore leurs DD vers les pays tiers. Alors que le DD maximum n'est que de 20% dans la CEDEAO

La CEDEAO ne doit pas signer l'APE avant de conclure le Doha Round

Puisque la Commission a refusé de traiter des subventions agricoles dans l'APE au prétexte que cela relève de l'OMC, l'AO ne pourra pas attaquer le dumping de l'UE

Signer l'APE avant de conclure le Doha Round réduirait énormément les mesures de sauvegarde de la CEDEAO

L'AO ne peut signer l'APE sans connaître l'érosion de ses préférences sur le marché de l'UE qui découlera du Doha Round et des autres accords bilatéraux de l'UE

Alors qu'à l'OMC les propositions de réduction des droits de douane portent sur les droits consolidés – droits maxima autorisés – l'APE prescrit que « *ceux actuellement appliqués au commerce entre les parties ne seront pas augmentés* »

Autres raisons de ne pas signer l'APE

Puisque les importations des 12 PMA d'AO représentent 37,7% de leurs importations de l'UE et qu'ils sont exemptés de réduction de droits de douane, l'AO ne devrait ouvrir son marché qu'à 42,3% de ses importations venant de l'UE

Les pays ACP ne devraient pas réduire leurs droits de douane plus que l'UE sur les produits alimentaires de base

Le texte d'APE interdit les restrictions quantitatives à l'importation, ce qui recouvre les prélèvements variables, alors que l'UE en utilise pour certaines céréales et certains fruits et légumes

L'APE veut imposer les « thèmes de Singapour » (concurrency, investissements, marchés publics, facilitation des échanges) que les PED ont exclu du Doha Round

La dénonciation des APE

L'APE est si absurde que l'AO n'a cessé de le dénoncer depuis le début de la négociation en 2002, bien que l'UE a essayé "d'acheter" son accord avec la carotte financière.

**La Chambre des Communes a conclu le 23 mars 2005 :
"Nous ne pensons pas qu'on devrait demander aux Etats ACP d'ouvrir leurs marchés aux produits agricoles de l'UE avant que leurs subventions ayant des effets de distorsion des échanges aient été supprimées »**

Pour l'Assemblée Nationale française " Si la Commission persiste, l'Europe commettra une erreur politique, tactique, économique et géostratégique... Pouvons-nous vraiment prendre la responsabilité de conduire l'Afrique... vers davantage de chaos, sous couvert de respecter les règles de l'OMC ? Rapport de J.-C. Lefort 5 juillet 2006

La dénonciation des APE

Le 16 juin 2008 Christiane Taubira, actuelle Ministre de la Justice, rendait un rapport sur les APE au Pt Sarkozy : *"Il n'y a pas d'exemple d'ouverture de marché qui ait conduit au développement... L'UE devrait reconnaître le droit des pays pauvres à se nourrir eux-mêmes en leur permettant d'exclure les produits agricoles de la libéralisation commerciale"*

Le 19 mars 2012, l'ancien Gouverneur de la Banque centrale du Nigeria, le Pr Chukwuma Soludo, a averti que signer des APE conduirait à un *"second esclavage"*.

Fonds de Solidarité de la CEDEAO

Les pertes pour les non-PMA d'AO (Ghana, Côte d'Ivoire, Cap-Vert) de la non ratification de leurs APE et leur statut de SPG sur le marché de l'UE seraient largement compensées par un Fonds de solidarité de la CEDEAO. Pour le seul Ghana pertes de recettes fiscales de 374 M\$ s'il ratifie l'APE contre perte de 52 M\$ avec le statut de SPG s'il ne ratifie pas.

CONCLUSION

Les Etats de la CEDEAO doivent faire preuve de maturité et de volonté politiques en refusant très clairement et définitivement de négocier l'APE.

Aucun Etat membre de l'OMC ne pourra politiquement poursuivre les pays ACP pour non ratification des APE, notamment pas les pays d'Amérique centrale exportateurs de bananes qui avaient été à l'origine de la plainte ayant conduit l'UE à imposer les APE dans l'Accord de Cotonou, puisqu'un accord avec ces pays a été conclu qui a réduit les droits de douane sur leurs bananes.

Par contre les Etats membres de la CEDEAO doivent menacer l'UE de poursuites à l'OMC pour dumping, notamment sur ses exportations de céréales, produits laitiers, sucre et viandes.